

## Communiqué de presse

PARIS, 9 janvier 2020

### Les règles Incoterms® 2020 de l'ICC : un outil indispensable de sécurisation des transactions internationales

C'est dans un contexte de tensions commerciales et diplomatiques que les **nouvelles règles Incoterms® 2020 sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020**. Applicables aux contrats de vente internationaux, ces 11 règles de portée universelle clarifient le partage des risques, des responsabilités et des coûts entre l'acheteur et le vendeur quel que soit le mode de transport retenu (maritime ou multimodal), le pays et le secteur.

Ces règles élaborées depuis 1936 par la Chambre de Commerce Internationale (ICC) et actualisées tous les dix ans permettent de sécuriser les ventes internationales de marchandises ce qui est indispensable dans un contexte de transactions commerciales de plus en plus fréquentes et complexes.

ICC France a accredité en juin **18 formateurs officiels** qui, en partenariat avec Classe Export, ont organisé entre septembre et décembre 2019, **44 sessions de formation** ayant permis de former aux nouvelles règles, **607 participants**.

Cet effort de formation des groupes, ETI et PME françaises se poursuit en 2020 avec une vingtaine de sessions d'ores et déjà programmées à Paris et dans les grandes métropoles françaises. (<http://www.icc-france.fr/chambre-de-commerce-internationale-actualite-7-587-Actualites.html>)

Nous appelons tous les membres de la « Team France Export » : Bpifrance, Business France et les CCI à se mobiliser car le nombre d'entreprises formées ou ayant acheté la publication en France est encore inférieur à celui des entreprises formées ou s'étant procuré les nouvelles règles Incoterms® 2020 dans d'autres pays notamment en Allemagne, en Espagne et aux Pays Bas.

L'utilisation par les entreprises de la publication officielle ICC Incoterms 2020 disponible sur le site officiel d'ICC (<https://2go.iccwbo.org/>) dans sa version bilingue français/anglais en format papier ou électronique est indispensable pour une bonne maîtrise des règles Incoterms.

**Emmanuelle Butaud Stubbs**, Délégué général d'ICC France

**Christoph Martin RADTKE**, avocat, associé FIDUCIAL LEGAL BY LAMY, et Co-Président du Comité de rédaction international des Incoterms® 2020

CONTACT PRESSE

Andreia MARINHO PEREIRA — Chargée de Communication ICC France

E [andreia.marinho-pereira@icc-france.fr](mailto:andreia.marinho-pereira@icc-france.fr) — T 01.42.65.41.91